



la bouli'

MARDI 2 JUILLET 2024 à 18H30

Maison de la Nature à Lussac-les-Châteaux



« Assemblée générale ordinaire »



Exercice 2023

SOMMAIRE

IDENTITE DE LA BOULIT' 2023	2
RAPPORT MORAL 2023.....	3
RAPPORT D'ACTIVITE 2023	4
Présentation et nature des actions	4
○ La saison culturelle	4
○ Festival « Lézards de la rue ».....	5
○ Autres actions culturelles.....	6
Diffusions culturelles	7
○ Critères qualitatifs	7
○ Critères quantitatifs	8
○ Un retour à la normale ?	9
Autres actions culturelles 2023	10
○ Les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).....	10
○ Les résidences de création	11
Structuration de la Boulit'	12
○ Coordination.....	12
○ Les outils de coopération	13
Partenariats & territoires	14
○ De nouveaux partenariats locaux, de nouveaux territoires	14
○ Convention CCVG revalorisée	15
○ Convention d'animation de territoire avec Le Vigeant	15
○ Convention complémentaire avec la Ville de Montmorillon	16
○ Les partenaires en bref.....	17
○ Actions et partenariats sur la carte	18
RAPPORT BILAN FINANCIER 2023	19
Le compte de résultat	19
Le bilan	19
Les ratios	20
BUDGET PREVISIONNEL 2024	21
RAPPORT D'ORIENTATIONS 2024	23

Activités :

- Développer l'éducation artistique et culturelle et les pratiques amateurs.
- Privilégier la place des habitants dans la construction des actions, aller au-devant des publics.
- Accroître la diversité des propositions culturelles.
- Mise en place d'un redéploiement concerté des actions de diffusion sur le territoire.

Territoire : Zone de Revitalisation Rurale

Composition du bureau :

Présidente	Martine DUBREUIL
Secrétaire	Marc CHARPENTIER
Trésorière	Maryse DESMET
Membres	Directeurs/directrices et représentants des MJC de Vienne et Gartempe

Contact par MJC :

Carole MAIRE, Directrice	MJC Claude Nougaro	direction@mjcmontmorillon.fr
Dominique JOSSO, Directeur	CPA Lathus	d.josso@cpa-lathus.asso.fr
Alexandra ZANNE, Directrice (mai 2023) Emmanuel BROUILLAUD, Réf. culture	MJC 21	direction@mjclussac.org culture@mjclussac.org
Stéphanie PEROCHON, Directrice	MJC Vigne aux Moines	direction@mjcvam.fr
Didier CARJAT, Directeur Grégoire GUICHET, Directeur (août 2023)	MJC Champ Libre	direction@mjc-champlibre.fr
Jeanne VINCENT, Coordinatrice	La Boulit'	contact@laboulit.fr

Renseignements administratifs :

Siège social : 21 route de Montmorillon 86320 LUSSAC-les-CHÂTEAUX

Contacts : contact@laboulit.fr — 07 86 90 88 89 — www.laboulit.fr

Déclaration préfecture le 15 novembre 2019

Journal Officiel du 30 novembre 2019 – N° W862005566

N° Siret : 879 262 723 00015 – Code APE 9499 Z

Assurance MAÏF Multirisque Raqvam et véhicules personnels auto-mission — sociétaire n°4428477 D

Agréments :

Licences entrepreneurs de spectacles : n°3 L-R-20-000672 le 27 février 2020 / n°2 L-D-22-007336 le 9 novembre 2022, pour 5 ans par la DRAC.

JEP : arrêté n° 2023/DSDEN/SDJES/22 du 27/04/2023

Intérêt Général — habilitation à délivrer des reçus fiscaux — Finances Publiques, DDFP Vienne le 26/07/2023.

Commissaire aux comptes : Nouvel Expert Audit

Fonctionnement de l'association au 1^{er} janvier 2023 :

Effectifs salariés	CDI	CDD
1	1	0

Nombre d'adhérents : 5 personnes morales (MJC).

Nombre de bénévoles au Conseil d'Administration : 13 officiels — 8 actifs

Locaux : pas de locaux ; bureau et imprimante mis à disposition par la MJC Claude Nougaro.

L'année 2023 a confirmé la volonté et la capacité de la Boulit' à mener des actions culturelles en poursuivant celles déjà mises en place sur 22 communes du territoire du Sud-Vienne avant la création de l'association La Boulit et irriguant de nouvelles communes, de nouveaux lieux.

« Dans une démarche d'éducation populaire et de réflexion autour des droits culturels, l'association la Boulit' fédère les actions des MJC fondatrices dans le domaine culturel pour permettre aux habitants du territoire d'accéder à toutes formes de culture, de construire leur univers représentatif et ainsi bâtir leur propre personnalité. La culture représente pour la Boulit' et les MJC un moteur important pour l'émancipation de tous, dès le plus jeune âge.

Vecteur de lien social, l'action culturelle, dans toute sa diversité, contribue fortement au lien entre les personnes, au partage, à l'implication de chacun et au développement local. Pour ces raisons, notre projet culturel s'appuie sur une dimension partenariale et sur un réseau d'acteurs locaux. »

Ces deux paragraphes extraits de notre projet culturel sont plus que jamais d'actualité. Et je n'ai pas peur de le dire avec passion, nous croyons plus que jamais à l'éducation populaire. Notre action est d'utilité publique, n'en doutons pas. N'en doutons jamais. Surtout dans le contexte politique actuel de notre république où ceux pour lesquels la culture n'est qu'un outil au service du pouvoir lorgnent Matignon.

En 2023 nous avons fait vivre un des partenariats majeurs – avec la CCVG – en participant avec les élus à plusieurs réunions de bilan et de prospective. Outre un financement pérennisé, qui a été légèrement augmenté, cette convention nous engage à développer notre action culturelle sur le territoire Vienne Gartempe.

Nous sommes passés de 22 communes bénéficiaires d'animations culturelles à plus de trente (en cumulé depuis fin 2019).

2023 c'est l'année du développement des compétences de Jeanne Vincent, notre coordinatrice, qui permet à l'association de mener son action dans de bonnes conditions. Jeanne nous est précieuse et elle a en peu de temps acquis une connaissance précise du territoire. Jeanne, merci.

2023 c'est aussi le partenariat avec les communes du Vigeant et L'Isle Jourdain dont la concrétisation majeure fut l'organisation de l'inauguration du Parc de l'Envol.

2023 c'est l'adhésion au Réseau 535 qui rassemble les programmeurs culturels de Nouvelle Aquitaine.

Les financeurs habituels continuent à nous soutenir, de nouveaux élus communaux montrent leur intérêt pour notre action, nous sommes invités aux réunions professionnelles de visionnement de créations artistiques, théâtrales notamment, l'OARA nous accompagne dans notre action, la DRAC également.

Tout ceci nous conforte dans notre rôle de scène culturelle de proximité et d'acteur culturel dans le monde rural. Et dans celui de tête de pont de l'éducation populaire en Vienne et Gartempe.

La Boulit', nous l'avons créée collectivement, nous en assurons l'action collégalement, nous sommes résolus à assurer son avenir, voire le développement de son action avec nos partenaires.

Ensemble.

Et ce même si nous sommes inquiets du fait de la fin de deux financements assurant la rémunération de notre coordinatrice (37 000 € pour être précise).

Mon édito du dernier magazine La Boulit' s'en émeut, lançant une sorte d'appel au secours.

Martine DUBREUIL, Présidente.

Présentation et nature des actions

La saison culturelle de la Boulit' se divise en deux types de programmations complémentaires, chacune ponctuée par des temps forts annuels qui constituent des rendez-vous récurrents connus de la population locale et souvent propices à la conclusion de partenariats.

○ La saison culturelle

La saison culturelle, qui regroupe les spectacles et concert en salle et les concerts en extérieur, est labellisée « Scène de territoire et saison sans lieu », désormais intitulée « Lieux culturels de proximité » par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette programmation s'étend tout au long de l'année mais se concentre majoritairement entre septembre et mai.



▶ Elle se déroule au sein des MJC ou dans des salles communales, louées ou mises à disposition. En effet, les MJC membres de la Boulit' n'ont pas de véritable salle de spectacle à disposition. Les diffusions ont lieu dans des salles polyvalentes au sein des MJC, dans des salles des fêtes, équipées grâce au parc de matériel mobile de la Boulit', dans d'autres lieux non dédiés au spectacle vivant, en extérieur durant l'été.

▶ Elle propose des spectacles tout public.

▶ Elle est l'occasion de développer des médiations sous forme d'ateliers de pratique ou de sensibilisation, proposés par les compagnies programmées, de bords plateaux ou de rencontres informelles avec les habitants du territoire. Après chaque spectacle, des moments conviviaux entre spectateurs et équipes artistiques sont presque systématiquement organisés.

▶ Elle est souvent coconstruite avec les acteurs locaux, les habitants, les adhérents des MJC.

▶ Elle est encadrée par une billetterie payante :

Tarif classique : 8€ plein, 5€ réduit (adhérents MJC, -16 ans, demandeurs d'emplois, étudiants) ;

Tarif ponctuel : prix libre ou 5€ tarif plein, 2€ tarif réduit ;

Tarif exceptionnel : 15€ plein, 10€ réduit.

Les concerts estivaux en extérieur, qui entrent dans cette programmation, ne sont pas soumis à cette politique tarifaire et sont proposés en accès libre.

► Elle représente en moyenne chaque année :

45 à 50 diffusions ;

40 à 45 compagnies différents accueillies ;

Env. 15 communes investies ;

20 à 25 lieux de diffusion différents ;

6 100 à 6 700 spectateurs.

► Elle est l'occasion de soutenir la création locale en programmant une à deux résidences d'artistes par an, donnant lieu à des temps de rencontres et d'échanges avec les habitants, à des ateliers et/ou à une sortie de fabrique. Les MJC n'ayant pas de salle de spectacle propre, ni de salle semi-équipée uniquement réservée à la diffusion, il nous est compliqué d'organiser des résidences, faute de lieu disponible. Nous travaillons en partenariat avec certaines communes pour utiliser librement les salles des fêtes non équipées. Toutefois, ce travail de pédagogie est long, beaucoup de communes exigeant une location payante de leur salle des fêtes.

► Quelques temps forts :

- Une co-programmation avec l'association « Les amis du Québec » fin janvier propose un artiste québécois ou un thème autour de cette région ;
- Une série de co-diffusions autour du très jeune public dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, en partenariat avec les Relais Petite Enfance du territoire ;
- Une co-diffusion jeune public en juin dans le cadre des Rencontres Littéraires de Montmorillon ;
- 3 à 4 concerts estivaux en partenariat avec la Ville de Montmorillon dans le cadre de « l'Été Autrement » ;
- Le festival « Musiqu'à l'eau » en juillet : 4 concerts acoustiques au bord de l'eau dans le Sud du territoire ;
- Une co-programmation avec la commune de Lussac-les-Châteaux début août, en partenariat avec le festival folklorique de Confolens.

○ Festival « Lézards de la rue »

Le festival « Lézards de la rue » est soutenu par le dispositif régional d'aide aux « Manifestations culturelles »

Les imPrO'ables 2023,
CPA Lathus,
Lathus-Saint-Rémy



Cette programmation se concentre sur la période estivale, entre mai et septembre, bien qu'elle débute en mars avec le Carnaval de Montmorillon et s'achève en octobre avec les dernières fêtes de villages.

- ▶ Elle propose des spectacles tout public en extérieur durant la période estivale.
- ▶ Elle est l'occasion de développer de nombreux partenariats financiers et opérationnels car elle tend à s'intégrer à des événements locaux connus des habitants (brocantes, fêtes d'écoles, fêtes de villages etc). Coconstruite avec les collectivités locales, les élus et les habitants du territoire, elle permet une mise en réseau des acteurs et associations locales.
- ▶ Elle peut être l'occasion de développer des temps de médiation informels et de nombreuses rencontres entre les artistes et les habitants : à l'issue ou en amont du spectacle etc.
- ▶ Les diffusions sont gratuites pour les publics et en accès libre.
- ▶ Elle représente en moyenne chaque année :
 - 30 à 35 diffusions ;
 - 25 à 30 compagnies différentes accueillies ;
 - Env. 15 communes et 15 lieux différents investis ;
 - 6 600 à 7 000 spectateurs.
- ▶ Quelques temps forts :
 - Le Carnaval de Montmorillon en mars ;
 - La fête du 1^{er} mai de Queaux ;
 - Le festival Les imPRO'bables le week-end de l'Ascension à Lathus-Saint-Rémy ;
 - Les Boucles de la Gartempe en octobre au CPA Lathus, qui permettent d'allier spectacle vivant, sensibilisation à l'environnement et événement sportif.

○ Autres actions culturelles

▶ Des **PEAC** : parcours d'éducation artistique et culturelle :

Les PEAC sont organisés en partenariat avec les MJC, les écoles du territoire, différentes structures d'accueil ou d'éducation, parfois l'ORA et d'autres partenaires. Ils sont soutenus par un dispositif DRAC éponyme. Ils sont pour l'instant développés uniquement par la MJC 21 qui les pilote directement. A l'avenir, la Boulit' espère aider au développement de ce type d'action sur le territoire et accompagner les MJC, les écoles et autres structures d'accueil dans la création des parcours. En 2023, la Boulit' développe les premières ébauches d'ateliers EAC au sein des MJC.

▶ Des **résidences d'artistes** et sorties de résidences :

Les résidences peuvent se faire de manière informelle, ou plus conventionnelle selon les MJC, se réaliser au gré des opportunités, des rencontres ou s'inscrire dans une organisation et une programmation plus globales. L'objectif, pour les années à venir, est de développer ces résidences de manière transversale, afin de permettre à toutes les MJC d'accueillir une compagnie et de proposer une restitution au public sous diverses formes : sorties de résidences, répétitions ouvertes, temps d'échanges, rencontres, interventions auprès de groupes d'amateurs etc.

Diffusions culturelles

○ Critères qualitatifs

► Le choix des arts de la rue, des concerts en extérieur et des diffusions en salle durant l'année, dans le projet culturel de la Boulit', tient à la volonté de sensibiliser de nouveaux publics au spectacle vivant. Il s'agit de sortir du lieu consacré, d'aller au-devant des publics. Après de nombreuses années d'expérimentation au plus près des personnes, nous pouvons évaluer la réussite de cette organisation à l'échelle de notre vaste ruralité.

Nous pensons avoir réussi à investir l'espace public, rural, les lieux de diffusions polyvalents et non consacrés, pour nourrir l'imaginaire et la sensibilité, fédérer les habitants, faire cohésion, susciter la curiosité et développer l'esprit critique. Ces offres éclectiques, tournées vers le plus grand nombre, fonctionnent dans de nombreuses communes, provoquent l'envie et l'attente. Elles méritent d'être développées dans de nouveaux territoires de Vienne et Gartempe. Ce développement territorial est en cours ; depuis 2022, nous investissons de nouvelles communes et sommes attentifs à diffuser dans des lieux jusqu'alors non investis par la Boulit' et les MJC.

► Pour évaluer cette saison, nous pouvons nous appuyer sur des critères qualitatifs subjectifs, et notamment :

- La satisfaction des publics qui nous remercient régulièrement pour notre travail, de vive-voix à l'issue des représentations ou par messages dans un second temps, qui sollicitent les MJC pour assurer d'autres manifestations.
- La reconnaissance du travail réalisé et le soutien inconditionnel et financier des communes, qui renouvellent chaque années nos partenariats.
- La conclusion de nouveaux partenariats – communes ou associations – qui nous contactent et nous sollicitent pour l'organisation de diffusions.
- La mixité des publics accueillis : des personnes de tout âge et de tout milieu social.
- La satisfaction de nos autres partenaires publics, privés ou associatifs, leurs retours positifs, qui renouvellent chaque année ou ponctuellement, selon les contextes et les capacités, leurs partenariats opérationnels ou financiers.



Cie Maboul Distorsion, MJC 21,
Bouresse, juin 2023

○ Critères quantitatifs

En 2023, la programmation des MJC du Sud-Vienne a représenté :

▶ **102** diffusions de spectacles dont :

- 51 diffusions en salle ou concerts
- 39 diffusions « Lézards de la rue »
- 12 diffusions scolaires

+ 13%

▶ **81** spectacles différents :

- Dont 5 préachats ;

-2 préachats

▶ **80** compagnies différentes dont :

- 45 compagnies régionales, 30 compagnies hors région et 5 compagnies internationales ;
- 25 compagnies dirigées par une ou des femmes
- 55 compagnies dirigées par un duo paritaire ou par un ou des hommes ;

▶ **23** diffusions non-professionnelles représentant :

- 6 compagnies ou artistes amateurs
- 9 spectacles différents

▶ **73** dates différentes ;

▶ **24** communes de diffusions différentes :

- 39 lieux différents

-1 commune
+3 lieux

▶ **15 122** spectateurs dont :

- 6 747 pour les diffusions en salle et concerts ;
- 7 615 pour les diffusions « Lézards de la rue » ;
- 760 pour les diffusions scolaires

+ 8%

▶ **10** ateliers de médiation artistique représentant :

- 3 compagnies différentes
- 8 dates
- 119 participants (enfants, adolescents et jeunes adultes)
- 22h30 de temps de médiation

▶ **65** partenaires dont :

- 40 partenaires financeurs*
- 25 partenaires opérationnels**

+4 partenaires financeurs
-2 partenaires opérationnels

○ Un retour à la normale ?



Le frein sanitaire vécu en 2020 puis 2021, toujours présent au début de l'année 2022, auquel s'ajoutent des conditions météorologiques extrêmes à l'été 2022, ont considérablement impacté la fréquentation des lieux culturels, — et du spectacle vivant — en large baisse.

Ces freins multiples semblent se dissiper parmi les habitants du Sud-Vienne, qui retrouvent progressivement le chemin des salles, des fêtes de villages et des divers concerts. La fréquentation globale de 14 000 spectateurs en 2022 a dépassé les 15 000 en 2023.

Toutefois, cette situation n'est pas homogène. Certaines MJC, notamment la MJC 21 sur le secteur du lussacois, constatent depuis la crise COVID une stagnation, puis une baisse de la fréquentation de certaines diffusions, particulièrement des diffusions en salle dites « sèches ». A cette baisse de fréquentation se greffe un second constat, celui du non-renouvellement des publics, qui restent majoritairement constitués d'habituels. Les causes de cette situation sont certainement plurielles et circonstancielles : la nature de la programmation « trop culturelle », l'après-Covid, le manque de convivialité, des démobilisations internes aux MJC, des relations aux partenaires à reconstruire, l'inflation etc. Ces causes seront étudiées par les MJC concernées en partenariat avec la Boulit' et des réorientations seront envisagées pour proposer une offre culture mieux adaptée.

Cie Sauve qui peut, MJC VAM,
Paizay-le-Sec, juin 2023



Autres actions culturelles 2023

○ Médiation & ébauches de parcours d'éducation artistique et culturelle

Les PEAC se déroulant sur le secteur de Lussac-les-Châteaux ne sont pas présentés ici car ils sont organisés et coordonnés directement par la MJC 21. La Bouli' n'intervient pas dans leur mise en œuvre.

Compagnie & Spectacle	Dates 2023	Nombre heures	Structures	Publics concernés
Cie L'Ouvrage (79), « Gisèle Halimi, Défendre »	22/02 23/02	6h	A Montmorillon : - Résidence Habitat Jeune - Lycée Professionnel Agricole J-M Bouloux	- Jeunes salariés, stagiaires - Lycéens de Seconde et Terminale
Ensemble Ars Nova (86) « La Grand'Goulle en vadrouille »	10/07 29/08 30/08	12h	- ALSH MJC VAM Saint-Germain - ALSH MJC Champ Libre L'Isle Jourdain - ALSH MJC Claude Nougaro Montmorillon	- Enfants de 7 à 10 ans
Cie Le Loup qui zozote, « Tamis »	10/10 11/10 12/10	4,5h	MJC Vigne aux Moines (ateliers pratiques amateur, TAP et ALSH)	- Enfants de l'atelier Théâtre - Enfants de 7-10 ans - Animateurs & bénévoles accompagnants



« Tamis », cie Le Loup qui zozote, MJC VAM, Saint-Germain, octobre 2023.



Ecole du spectacle « Gisèle Halimi, Défendre ! » cie L'Ouvrage, Résidence Habitant Jeune, MJC Claude Nougaro, Montmorillon, février 2023

Les résidences de création

Les résidences permettent d'affirmer notre soutien à la création artistique en accueillant des compagnies dans des locaux mis à disposition gracieusement, en les défrayant, en mettant à leur disposition du matériel technique pendant trois à cinq jours consécutifs, afin de leur permettre de travailler à la mise en place d'un futur spectacle.

Compagnie	Spectacle en création	Dates de résidences 2023	Lieux	Accompagnement
Anaïg DRION, Paul PAITEL, Célestin ALLAIN-LAUNAY	Pour qu'on s'apprivoise	29 mars au 1 ^{er} avril	MJC Claude Nougaro – Montmorillon	- Mise à dispo. lieu et matériel - Mise à disposition régisseur - Pré-achat 2023
Le Loup qui zozote (86)	Tamis	9 au 13 octobre	Saint-Germain – salle municipale	- Mise à disposition lieu - Défraiement - Pré-achats 2025
L'Imaginable Cie / Oscar Fou (86)	La Grande Ourse – version salle	7 et 8 décembre	MJC 21 – salle polyvalente	- Mise à dispo. lieu-matériel - Pré-achats 2023
Olivier Bessonon (86)	Concert Revilobé	15 au 17 mai	CPA Lathus	- Mise à dispo. lieu-matériel - Défraiement - Sortie de résidence



Olivier Bessonon, sortie de résidence, CPA Lathus, Festival des imPrO'bables



« Pour qu'on s'apprivoise », en résidence, MJC Claude Nougaro, mars 2023

Structuration de la Boulit'

○ Coordination

En 2023, l'aide européenne du Programme Opérationnel FEDER-FSE (dossier AMPLI) a pris fin. Toutefois, grâce au soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine via le FIT « Fonds d'innovation territoriale », au FONJEP JEUNE valable trois ans à partir de 2022, et au soutien de l'intercommunalité, le poste de coordinatrice a pu être maintenu en 2023. Le CDD à temps complet a ainsi évolué en CDI début 2023.

Ce poste est indispensable au fonctionnement administratif, financier et opérationnel de la Boulit', au développement de ses actions sur le territoire, à la coopération culturelle entre les MJC.

Comme en 2022, la MJC Claude Nougaro met à disposition de la salariée de la Boulit' un bureau au sein de ses locaux, lui assure une connexion internet et l'usage gracieux du photocopieur-imprimante-scanner.



La Brigade du Kiff, MJC Claude Nougaro, Montmorillon, juillet 2023

Les outils de coopération

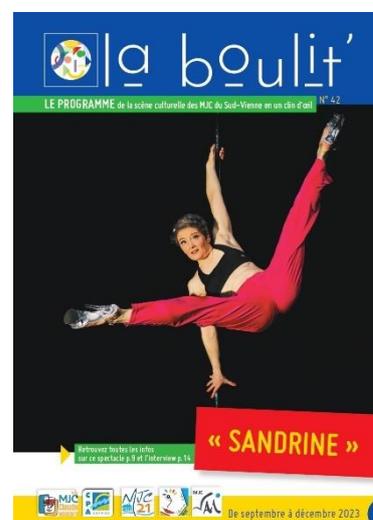
- ▶ Un comité de direction, qui se réunit tous les 3 mois, composé de :
 - 5 directrices et directeurs des 5 MJC ;
 - 5 présidents et présidentes ou représentants élus des CA des 5 MJC — peu présents dans les faits ;
 - 1 responsable culturel de la MJC21 ;
 - 3 bénévoles du bureau de la Boulit' ;
 - 1 salariée coordinatrice.

- ▶ Une communication confiée à la coordinatrice de la Boulit' ainsi qu'à l'infographiste du CPA Lathus, Elodie BRUNET :
 - Un site internet, mis à jour régulièrement et complémentaire au magazine papier grâce à sa rubrique « Zoom sur » qui lui permet de publier des articles sur l'actualité et les actions culturelles de la Boulit' et des MJC.
 - 3 programmes papiers par an, imprimés à environ 7 000 exemplaires. La distribution manuelle est assurée par les salariées et bénévoles des MJC et de la Boulit'. Toutefois, cette distribution doit être améliorée car elle est peu prise en main par les MJC et donc peu efficace. Elle est complétée par des envois postaux ciblés, une centaine par magazine (mairies du territoire et limitrophes, OT limitrophes, partenaires, lieux touristiques etc). Des envois numériques sont également effectués aux partenaires, aux écoles, aux mairies du territoire.
 - Fin de la distribution toutes boîtes aux lettres et donc diminution du nombre d'imprimés (20 000 > 7 000 exemplaires).
 - Des affiches uniformisées.

- ▶ Une comptabilité centralisée confiée au service comptable du CPA Lathus sous forme de prestation.

- ▶ Salariés et bénévoles de chaque MJC, qui accueillent les spectacles et restent responsables de leur bon déroulement, de leur organisation logistique et pratique :
 - Relations avec les compagnies en amont et lors du spectacle ;
 - Relations avec les partenaires locaux ;
 - Organisation logistique : matériel scénique, réservations, hébergement etc ;
 - Communication auprès des publics locaux ;
 - Accueil des publics.

- ▶ Le matériel technique et les équipements des MJC, les salles et équipements des partenaires (collectivités, associations etc).



Partenariats & territoires

De nouveaux partenariats locaux, de nouveaux territoires

En 2023, la Boulit' a lié six nouveaux partenariats grâce auxquels elle a pu proposer quatre spectacles dans quatre communes où les MJC n'étaient encore jamais intervenues sur le plan de la diffusion culturelle. Ces spectacles sont choisis en concertation avec les partenaires, municipaux et associatifs. Le cinquième spectacle a été proposé dans une commune déjà investie par la Boulit' auparavant — Valdivienne — mais en collaboration avec un nouveau partenaire au sein de cette commune — l'association Art Caciüs :

► La commune d'Usson-du-Poitou, nouvelle partenaire de la MJC Champ Libre, a co-diffusé deux spectacles tout public en 2023 : « Gisèle Halimi, Défendre ! » de la compagnie L'Ouvrage à la salle des fêtes le samedi 4 mars ; une diffusion musicale dans le cadre de Musiqu'à l'eau le mardi 11 juillet dans les Jardins de la Clouère.

► La commune de Paizay-le-Sec, nouvellement adhérente à la MJC Vigne aux Moines, a accueilli deux diffusions dans sa salle des fêtes en 2023 : « Des Poules et des Hommes » de la compagnie Sauve qui peut, un spectacle de marionnette jeune public, le mercredi 14 juin après-midi ; la conférence gesticulée « Pas d'bras, pas d'chocolat » pour un public plutôt adulte, le samedi 9 décembre.

► La commune de Moulismes, et le comité des fêtes, à l'occasion de la fête du village le samedi 8 juillet, a accueilli un concert de Elle & les Jean grâce au concours de la MJC Claude Nougaro.

► La commune de Brigueil-le-Chantre a co-diffusé le spectacle de rue « Monique et Marie-Thérèse » de la compagnie Les Tombés de la Lune en préambule des festivités nationales le jeudi 13 juillet.

► L'association Art'Caciüs Festival a co-diffusé avec la Boulit', sur le secteur de la MJC 21, un spectacle de rue en ouverture de son festival de musique le samedi 1^{er} juillet, dans la cour de l'école des Genêts.

► Relais Petite Enfance CCVG/MJC 21/MJC CL à l'occasion de la Semaine Nationale de la Petite Enfance en mars : co-construction d'un parcours de 4 diffusions culturelles à destination des 0-3 ans à l'échelle de l'intercommunalité.



Cie L'Etbali, MJC 21, Valdivienne, Art Caciüs festival, juillet 2023



Cie Les Tombés de la Lune, Brigueil-le-Chantre, juillet

● Convention CCVG revalorisée

La convention pluriannuelle signée en avril 2022 a été revalorisée en 2023. Le soutien intercommunal est ainsi passé de 38 850€ à 40 000€ annuel.

Les conditions de financement et modalités de fonctionnement n'ont pas été modifiées. Cette convention engage la Boulit' à élargir son champ d'action afin de couvrir, par ses actions culturelles, un territoire élargi aux communes non-adhérentes aux MJC. La Boulit' a rempli ses obligations en proposant à minima un spectacle ou concert dans chacune des treize zones géographiques définies par cette convention (cf. carte).



● Convention d'animation de territoire avec Le Vigeant



Cie Les Grandes Personnes,
Le Vigeant, juin 2023

En 2023, la commune de Le Vigeant a aménagé le Parc de l'Envol en y faisant construire un théâtre de verdure, des jeux pour enfants, une aire repos et de loisirs en complément d'activités de plein air (acro-branches etc) proposées sur place. Elle a souhaité animer ce théâtre en y proposant une programmation culturelle estivale. Les élus municipaux ont fait appel à la Boulit' et à la MJC Champ Libre pour l'accompagner dans cette démarche. La coordination de la Boulit' et la direction de la MJC Champ Libre ont donc travaillé avec les bénévoles et élus tout au long de l'année pour co-construire une programmation culturelle adaptée au lieu et à aux objectifs municipaux, à savoir : créer des moments festifs, fédérateurs, culturels et conviviaux au sein du Parc durant l'été, à destination des habitants et des touristes.

Cette convention tripartite, entre le Vigeant, la MJC Champ Libre et la Boulit', fruit d'une véritable coopération, a permis la mise en place des actions suivantes :

- 3 dates dont l'inauguration du Parc de l'Envol
- 4 concerts fixes ou déambulatoires
- 4 spectacles de rue



Cette convention représente un partenariat financier de 19 731,84€ en faveur de la Boulit'. La commune de Le Vigeant a ainsi financé l'intégralité des coûts de cessions, frais annexes et techniques des diffusions — soit 17 731,84€ — et a rémunéré la Boulit' pour son travail d'accompagnement à hauteur de 2 000€.

🕒 Convention complémentaire avec la Ville de Montmorillon

En complément de la subvention annuelle, versée au titre de la saison culturelle de la Boulit' pour la MJC Claude Nougaro, la Ville de Montmorillon a sollicité la MJC Claude Nougaro & La Boulit' pour proposer des concerts supplémentaires en juillet et en août dans le cadre de l'Eté Autrement. Ces diffusions supplémentaires n'intègrent pas la saison classique de la MJC, qui s'étend de septembre à juin.

La Ville de Montmorillon a également souhaité confier à la MJC Claude Nougaro l'organisation d'un concert de plus grande envergure que ceux proposés habituellement. Une « tête d'affiche » a été choisie par la Ville d'un commun accord avec la MJC pour une programmation à l'automne à l'Espace Gartempe. L'entrée de cet artiste d'envergure nationale dans la saison culturelle de la MJC Claude Nougaro/La Boulit' a suscité des frais plus importants qu'à l'accoutumée. S'agissant d'une demande explicite de la Ville, cette programmation exceptionnelle intègre donc également ce partenariat.

Enfin, la Ville de Montmorillon a fait appel à la Boulit' et à la MJC Claude Nougaro pour enrichir le programme de ses Rencontres Littéraires en juin. De cette manière, la Boulit' pour la MJC Claude Nougaro a diffusé un spectacle jeune public supplémentaire en juin, dans le cadre de ce festival.

Ainsi, une convention complémentaire tripartite entre la ville de Montmorillon, la MJC Claude Nougaro et la Boulit' a été signée en 2023 afin de fixer les modalités d'organisation des concerts estivaux, du spectacle jeune public et du concert d'envergure nationale à l'automne.

Ce partenariat a permis la mise en place des actions suivantes :

- 5 dates ;
- 5 concerts/spectacles dont un de plus grande envergure.

Cette convention représente un partenariat financier de 18 817€ en faveur de la Boulit'. Cette somme représente l'équivalent des coûts de cessions et des frais techniques, financés par la Ville de Montmorillon. La Boulit' a pris directement en charge les frais d'accueil et de droits d'auteurs de ces cinq représentations.

montmorillon:

Cie Ô, MJC Claude Nougaro,
Rencontres Littéraires de
Montmorillon, juin 2023



Les partenaires en bref

Partenaires financeurs*			
1	Etat FONJEP	21	RPE associatif MJC 21
2	DRAC Nouvelle-Aquitaine	22	RPE associatif MJC Champ Libre
3	Région Nouvelle-Aquitaine	23	RPE intercommunal CCVG
4	OARA	24	Médiathèque La Sabline
5	Département de la Vienne	25	Art'Cacius Festival - association
6	CC Vienne et Gartempe	26	Les Amis du Québec - association
7	Montmorillon	27	OCCE 86
8	Queaux	28	SCOP L'Étincelle - Foyer
9	Le Vigeant	29	Comité Lussacois d'Animation
10	Lussac-les-Châteaux	30	GAEL Groupement des Acteurs économiques du Lussacois
11	Nérignac	31	APPEL - Ecole privée de Lussac
12	Bouresse	32	APE - école publique de Lussac
13	Brigueil-le-Chantre	33	Ecole de Sillars
14	Millac	34	Ecole de Gouëx
15	Sillars	35	Ecole de Civaux
16	Adriers	36	Ecole de Lhonnaizé
17	Persac	37	Ecole de Queaux
18	Lathus-Saint-Rémy	38	Ecole de Persac
19	Availles Limouzine	39	MJC 21 Halte Garderie
20	Leignes-sur-Fontaine	40	MJC 21 Secteur Culture / PEAC

Evènements partenaires			
1	Carnaval de Montmorillon	15	Journée des droits des femmes
2	Foire du 1er mai de Queaux	16	Semaine Nationale de la Petite Enfance
3	Repas des rue du Vigeant	17	Festival du Printemps des Cartes
4	festival les imPrOb'bales	18	Rencontres littéraires de Montmorillon
5	Fête de la Saint-Jean de Lussac	19	Intervillage
6	Fête de village de Nérignac	20	Fête de la MJC Claude Nougaro
7	Inauguration et animation du Théâtre de Verduze du Vigeant	21	Festival Musiqu'à l'eau
8	Fête de village de Bouresse	22	Fête Nationale d'Antigny
9	Festival Art'Cacius	23	L'Été Autrement de Montmorillon
10	Fête Nationale de Brigueil	24	Prélude des ateliers de la MJC Champ Libre
11	Assemblée annuelle de Millac	25	Fête de Village de Moulismes
12	Fête de l'école de Sillars	26	Téléthon secteur VAM
13	Les Boucles de la Gartempe	27	Fête de l'Automne d'Antigny
14	Assemblée annuelle d'Adriers	28	Fête du pain de Persac

Partenaires opérationnels**	
1	Lathus-Saint-Rémy
2	Valdivienne
3	Saint-Savin
4	Antigny
5	Usson-du-Poitou
6	L'Isle Jourdain
7	Saint-Germain
8	Paizay-le-Sec
9	Nalliers
10	Moulismes
11	Comité des fêtes de QUEAUX
12	Comité des fêtes de BRIGUEIL
13	Comité des fêtes de MILLAC
14	ALSH & Secteur Jeune MJC VAM
15	ALSH & Secteur Jeune MJC Champ Libre
16	ALSH & Secteur Jeune MJC Claude Nougaro
17	Secteur Jeune MJC 21
18	RPI Leignes-sur-Fontaine / La Chapelle Viviers
19	Ecole de Sillars
20	APE de Sillars
21	Comité des loiris d'ADRIERS
22	Maison Pour Tous de PERSAC
23	Lycée professionnel agricole J-M Bouloux
24	Comité des fêtes de Moulismes
25	Comité des fêtes d'Antigny

🕒 Actions et partenariats sur la carte

Saison & concerts

Lézards de la rue

Scolaires

Cies non-professionnelles

Programmation 2023

Nombre de diffusions



Les zones délimitées en bleu sont celles actées par la convention pluriannuelle signée avec la CCVG en 2022. A travers cette dernière, la Boulit' s'est engagée à proposer a minima une diffusion ou une action culturelle dans chacune de ces zones.

(Ne tient pas compte des chiffres après la Boullit')

Le compte de résultat

a) L'exploitation

Les produits d'activités sont en augmentation de 17 515 euros. En 2023, ils atteignent 51 291 euros contre 33 776 euros en 2022 principalement dû à une hausse des produits des manifestations.

Les autres achats et charges externes sont de 254 898 euros en 2023 contre 220 411 euros en 2022, soit 34 487 euros en plus. Cette augmentation est due à une hausse de achats de spectacles et fournitures d'activités (refacturation des dépenses du festival les imPrO'bables).

Le reste des charges d'exploitation, d'amortissement et autres charges représentent 22 827 euros en 2023 contre 21 686 euros en 2022. Elle ne constitue pas de variation significative.

Le résultat d'exploitation se décline ainsi :

	2023	2022
Produits	285 230	238 802
Charges	278 656	242 098
	+ 6 574	- 3 295

Il est en amélioration par rapport à 2022.

b) Le financier

L'exercice ne constate pas ni de produits financiers, ni de charges financières. Il n'y a pas d'emprunt.

Il n'y a pas de placement de trésorerie.

c) L'exceptionnel

Sur l'exercice, nous constatons un produit exceptionnel de gestion pour 9 816 euros dû à des charges exceptionnelles de 1 084 euros qui viennent diminuer le résultat exceptionnel qui reste malgré tout excédentaire à 8 732 euros.

d) Le résultat de l'exercice

Ce dernier est excédentaire de 15 307 euros en 2023. Il s'améliore en 2023 et permettra de compenser la perte des 17 154 euros en 2022.

Le bilan

a) L'actif immobilisé

L'actif immobilisé net est en diminution de 3 814 euros. C'est l'amortissement du matériel qui continue. Il n'y a pas de nouvelle acquisition.

b) L'actif circulant

Il est en diminution de 9 514 euros. Les créances clients sont stables. Elles sont essentiellement composées de factures clients et de subventions non payées en 2023.

Les autres créances sont en diminution de 6 528 euros.

Les disponibilités sont également en diminution de 3 444 euros.

c) Les fonds propres

En 2023, ces derniers augmentent de 15 307 euros mécaniquement du résultat excédentaire de l'exercice. Les fonds propres passent de 36 135 euros en 2022 à 51 442 euros en 2023.

d) Les dettes d'exploitation

Elles sont en très nette diminution et passent de 108 9285 euros en 2022 à 80 293 euros en 2023, soit une baisse de 28 635 euros.

Elles sont constituées des dettes fournisseurs.

Les ratios

a) Le fond de roulement net

Il est estimé à 44 602 euros (51 442 – 6 840). C'est la somme dont nous disposons pour payer nos fournisseurs et nos charges de fonctionnement avant l'encaissement des produits.

b) Le besoin en fond de roulement

Ce dernier est estimé à 30 606 euros (74 894 + 36 005 – 80 293). Il montre un décalage de trésorerie entre l'engagement de nos dépenses et l'encaissement de nos recettes notamment les subventions.

c) La trésorerie

$44\,602 - 32\,206 = 12\,396 \text{ €}$

Budget prévisionnel 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2024					
CHARGES			PRODUITS		
60	Achats	141 233 €	70	Produits des services rendus	37 000 €
602	Achat alimentations, boissons	1 050 €	7061	Billetterie	4 700 €
6043	Achats spectacles	114 633 €	7062	Produits de manifestations	29 500 €
6063	Fournitures entretiens petit équipement	300 €	708	Produits des manifestations	2 800 €
60631	Fournitures d'activités	25 000 €			
6061	Carburant	200 €			
6064	Fournitures administratives	50 €	74	Subventions d'exploitation	205 870 €
61	Services extérieurs	3 050 €		Europe FEDER-FSE - dossier AMPLI	
6111	Prestations extérieurs	500 €		Etat FONJEP	7 000 €
613	Locations salles, diverses	1 550 €		DRAC Nouvelle-Aquitaine - conventionnement	30 000 €
615	Entretien et réparation			DRAC Nouvelle-Aquitaine - PEAC	5 000 €
616	Assurances	1 000 €		Région N-A - STSSL	20 000 €
62	Autres services extérieures	83 293 €		Région N-A - Lézards de la rue	15 180 €
6211	Personnel intérimaire	49 800 €		OARA	1 100 €
622	Services extérieurs divers, honoraires	2 500 €		Département de la Vienne - aide à la diffusion	25 500 €
6228	Catalogues et imprimés	6 250 €		Département de la Vienne - PEAC	2 000 €
625	Déplacements, missions, hébergements	22 955 €		Département de la Vienne - soclaire	4 000 €
6262	Frais postaux	650 €		CCVG - conventionnement	40 000 €
6263	Téléphonie	168 €		CCVG - aide festivals	5 500 €
6271	Frais bancaires	100 €		Communes	43 020 €
6281	Cotisation, adhésions, abonnements	870 €		Diverses	7 570 €
63	Impôts et taxes	- €	75	Autres produits gestion courante	250 €
64	Charges du personnel	4 219 €	7561	Adhésions	250 €
6411	Rémunération GUSO	1 139 €	754	Mécénat, dons	
6458	Charges patronales GUSO	3 080 €	76	Produits financiers	- €
65	Autres charges de gestion courante	11 325 €			
651	SACEM-SACD	11 325 €	77	Produits exceptionnels	- €
66	Charges financières	- €			
67	Charges exceptionnelles	- €	78	Reprise sur amortissements et provisions	- €
68	Dotation	- €	79	Transfert de charges	- €
	<i>EXCEDENT</i>			<i>DEFICIT</i>	
	TOTAL	243 120 €		TOTAL	243 120 €

BUDGET PREVISIONNEL 2024					
CHARGES			PRODUITS		
ARTISTIQUE					
60	Achats	114 633 €	70	Produits des services rendus	7 850 €
6043	Achats spectacles, interventions artistiques	114 633 €	7061	Billetterie	4 700 €
6063			7062	Produits de manifestations	3 150 €
61	Services extérieurs	750 €	74	Subventions d'exploitation	141 752 €
615	Locations salles, diverses	750 €		DRAC Nouvelle-Aquitaine - conventionnement	480 €
616				DRAC Nouvelle-Aquitaine - PEAC	5 000 €
62	Autres services extérieurs	20 275 €		Région N-A - STSSL	18 470 €
625	Déplacements, missions, hébergements	20 275 €		Région N-A - Lézards de la rue	15 180 €
6262				OARA	1 100 €
6263				Département de la Vienne - aide à la diffusion	25 500 €
6271				Département de la Vienne - PEAC	2 000 €
6281				Département de la Vienne - sociaux	4 000 €
64	Charges du personnel	2 619 €		CCVG - conventionnement	16 350 €
6411	Rémunération GUSO	1 912 €		CCVG - aide festivals	5 500 €
6458	Charges patronales GUSO	707 €		Communes	41 420 €
65	Autres charges de gestion courante	11 325 €		Diverses	6 752 €
651	SACEM-SACD	11 325 €	75	Autres produits gestion courante	- €
	<i>EXCEDENT</i>			<i>DEFICIT</i>	
	TOTAL	149 602 €		TOTAL	149 602 €
TECHNIQUE					
60	Achats	300 €	70	Produits des services rendus	970 €
6063	Fournitures entretiens petit équipement	300 €	7062	Produits de manifestations	250 €
61	Services extérieurs	1 300 €	708	Produits des manifestations	720 €
6111	Prestations extérieurs	500 €	74	Subventions d'exploitation	2 330 €
613	Locations salles, diverses	800 €		Région N-A - STSSL	380 €
62	Autres services extérieurs	200 €		CCVG - conventionnement	650 €
625	Déplacements, missions, hébergements	200 €		Communes	1 300 €
64	Charges du personnel	1 600 €			- €
6411	Rémunération GUSO	1 168 €			- €
6458	Charges patronales GUSO	432 €	75	Autres produits gestion courante	100 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	7561	Adhésions	100 €
	<i>EXCEDENT</i>			<i>DEFICIT</i>	
	TOTAL	3 400 €		TOTAL	3 400 €
FONCTIONNEMENT					
60	Achats	26 100 €	70	Produits des services rendus	28 180 €
602	Achat alimentations, boissons	1 050 €	7062	Produits de manifestations	26 100 €
60631	Fournitures d'activités	25 000 €	708	Produits des manifestations	2 080 €
6064	Fournitures administratives	50 €	74	Subventions d'exploitation	61 788 €
61	Services extérieurs	1 000 €		Etat FONJEP	7 000 €
616	Assurances	1 000 €		DRAC Nouvelle-Aquitaine - conventionnement	29 520 €
62	Autres services extérieurs	63 018 €		Région N-A - STSSL	1 150 €
6211	Personnel intérimaire	49 800 €		CCVG - conventionnement	23 000 €
622	Services extérieurs divers, honoraires	2 500 €		Commune Le Vigeant	300 €
6228	Catalogues et imprimés	6 250 €		Diverses	818 €
625	Déplacements, missions, hébergements	2 680 €			- €
6262	Frais postaux	650 €			- €
6263	Téléphonie	168 €			- €
6271	Frais bancaires	100 €			- €
6281	Cotisation, adhésions, abonnements	870 €	75	Autres produits gestion courante	150 €
64	Charges du personnel	- €	7561	Adhésions	150 €
65	Autres charges de gestion courante	- €			- €
	<i>EXCEDENT</i>			<i>DEFICIT</i>	
	TOTAL	90 118 €		TOTAL	90 118 €
TOTAL GENERAL		243 120 €	TOTAL GENERAL		243 120 €

Rapport d'orientations 2024

Pour 2024, l'objectif est de proposer une programmation similaire, tant par la quantité que par la qualité des spectacles choisis, de renouveler les partenariats et d'en développer de nouveaux.

Nous avons également pour projet de co-construire une programmation scolaire dans les plus petites communes et écoles de notre territoire et d'élaborer de véritables parcours d'éducation artistique et culturelle, transversaux et pluridisciplinaires, au sein des MJC. Cinq parcours d'éducation artistique et culturelle sont ainsi prévus en 2024, abordant différentes esthétiques et proposés hors milieu scolaire, en collaboration étroite avec les équipes de chaque MJC.

En 2024, le bureau bénévole de la Boulit' souhaite mettre en œuvre la seconde édition de Boulit' Boulev'Art, une exposition itinérante autour d'une thématique ou d'une esthétique particulière, permettant de découvrir des artistes locaux. Cette prochaine édition, axée autour du Feu, se déroulerait à La Trimouille et ferait intervenir différentes formes artistiques plastiques, visuelles, vivantes. Une attention particulière sera également donnée à la veille artistique collective, en participant, autant que possible, journées professionnelles organisées par le Réseau 535, l'OARA, la Maison Maria Casarès ou autres établissements culturels voisins.

L'enjeu principal de cette prochaine année est de **maintenir le poste de coordination**, absolument nécessaire au bon fonctionnement de l'association. Le 1^{er} janvier 2025 marquera l'arrêt du financement FONJEP et du conventionnement DRAC dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale. Le comité de direction a donc un an pour renforcer la coopération entre MJC, mobiliser les partenaires et soulever de nouveaux financements pour assurer **la pérennisation de l'ingénierie**, et par extension, **le maintien des activités de l'association**.



Cie Les philosophes barbares, MJC VAM, Antigny, octobre 2023

Le mardi 2 juillet 2024 à LUSSAC-les-CHÂTEAUX

La Présidente

La/le Trésorière

La/le Secrétaire